

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier, à dix-huit heures, le conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLARY, Maire.

Date de convocation : **Présents** : M. BLARY Michel – M. RECHIDI Mounir – Mme POIRÉ Blandine – M. CATOIRE John – M. COULIBALY Makan – Mme LEJEUNE Adeline -
04/01/2022
Date d'affichage : **Absents excusés** :
05/01/2022
Membres en exercice : M. LOURENÇO Olivier donne un pouvoir à M. BLARY Michel
15 M. CHARTIER Patrice donne un pouvoir à M. CATOIRE John
Membres Présents : Mme MILLIEN Alexandrine – Mme LEMAITRE Aurélie – Mme LOMBARDIN Amélie – M. DION Jean-Luc – M. JORAND Paul -
06
Votants : **Absents non excusés** : Mme VOLLEREAU Martine – M. BEAUDET Julien
08
Secrétaire de séance : Mme POIRÉ Blandine

Appel nominal,

Le compte-rendu de la réunion du 01/12/2021 est approuvé à l'unanimité.

I – Convention partenariat REACT EU ACSO
Délibération N° 2022-01-11-01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ACSO s'est proposé de récolter les besoins de ses communes membres et de déposer une demande globale de subvention auprès du fonds de relance européen REACT-EU.

Considérant les besoins en équipements dans les domaines suivants :

- 1- Le développement du télétravail dans les communes,
- 2- L'équipement des salles municipales en visio-conférence
- 3- Le développement de l'e-administration au sein des communes.

Considérant que 8 communes de l'ACSO dont la commune de Thiverny s'inscrivent dans le cadre du fonds de relance et que celles-ci doivent signer une convention de partenariat dont l'objet est la définition des responsabilités de chaque membre dans le cadre de la demande de subvention.

Considérant le plan de financement prévisionnel le montant global pour la commune de Thiverny est de : 4.410,59 € HT, sachant que les projets sont subventionnés à hauteur de 80 % du montant HT, ce qui représente un coût supporté par la commune de 882,12 € HT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de s'inscrire dans le processus d'un partenariat dans le cadre du plan de relance lancé par le gouvernement et financé par des fonds Européens.

Approuve la convention de partenariat entre l'ACSO et la commune de Thiverny et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette convention.

II – Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise **Délibération N° 2022-01-11-02**

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

III – Rapports annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public Eau et Assainissement **Délibération N° 2022-01-11-03**

Le Maire informe que l'ACSO a adressé son rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public concernant l'Eau et l'Assainissement.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé des représentants de la commune à l'ACSO,
Prend acte et entérine le rapport d'activités 2020 « Eau et Assainissement ».

IV – Rapports Annuel 2020 - Transports Urbains : **Délibération N°2022-01-11-04**

Le Maire informe que l'ACSO a adressé son rapport d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public concernant les transports urbains.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé des représentants de la commune à l'ACSO,
Prend acte et entérine le rapport d'activités 2020 « transports urbains ».

V- Rapport annuel 2020 – Collecte des déchets :

Délibération N°2022-01-11-05

Le Maire informe que l'ACSO a adressé son rapport annuel 2020 concernant la Collecte des déchets. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé des représentants de la commune a l'ACSO, Prend acte et entérine le rapport annuel 2020 « Collecte des déchets ».

VI – Questions diverses :

Information concernant les demandes de subventions délibérées en date du 14/12/2021 :

Concernant les travaux de changement des rives et tuiles à l'école primaire, les taux ont été modifiés de la façon suivante :

- DETR passe à 45 % au lieu de 40 %
- D.S.I.L passe à 35 % au lieu de 40 %

Le montant de notre participation de 20 % reste inchangé. Le dossier est en instruction à la préfecture.

Mme LEJEUNE prend la parole et demande en quoi consiste les travaux place Roger Salengro. M. BLARY l'informe que les travaux commencent dès le mercredi 12/01/2022, les 2 gros bacs de fleurs vont être enlevés dans le but de faciliter le stationnement.

Il y a également des travaux qui vont débiter à la Rue de la Carrière (une partie) également pour le stationnement.

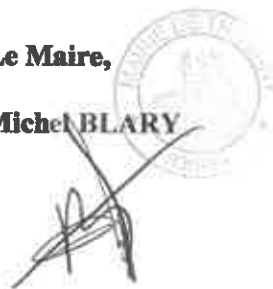
M. RECHIDI évoque l'état du chemin de Cramoisy et demande s'il est possible d'étaler du gratté pour le remettre en état. M. le Maire va solliciter la société DEGAUCHY pour qu'il nous en fournisse à titre gracieux.

Séance levée à 18h25

Vu pour être affiché le 14/01/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Michel BLARY

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE CRAMOISY' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends downwards.